

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

**Absent excusé** : Madame BOUCHERT Françoise, Messieurs DE BRUYNE Vincent et TASSIN Michel.

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 10/11/2023

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 7

**Objet** : **CONVENTION DE SERVITUDES : DROIT DE PASSAGE – DOSSIER LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une nouvelle solution pour raccorder le lotissement, et celle-ci est possible en passant sur les parcelles B 698 et B 699, appartenant à Mme BOUCHET Isabelle. Mme BOUCHET Isabelle a donné son accord.

Monsieur le Maire propose dans ce cadre de constituer une convention de servitudes de passages pour les réseaux enterrés pour accéder à la parcelle B 109, futur lotissement communal, avec Mme BOUCHET Isabelle.

Monsieur le Maire que les frais d'acte seront à la charge de la commune de LES OMERGUES.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- autorise Monsieur le Maire à régulariser la constitution des servitudes de passage présentées ci-dessus avec Mme BOUCHET Isabelle,
- dit que l'acte sera signé chez Maître Valérie VACHIER, que les frais seront à la charge de la commune de LES OMERGUES,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 18 décembre 2023,

Le Maire,

**Alain COSTE**



Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU